

Le décryptage de Jules et Jan !



Décrypter en personne le contenu des assemblées générales nationales de ce 20 octobre pour en mesurer au mieux la portée des décisions prises est une démarche sécurisée. Adopter une telle attitude minimise les plausibles influences des réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle Jules et Jan, avant d'émettre un jugement, aiment, sous le sceau de l'amitié vraie et sincère, confronter leurs analyses respectives en recourant au langage direct sans compromission tolérée.

Les assemblées générales d'octobre constituent un temps fort dans la vie colombophile car elles relèvent de la plus haute importance. En effet, chaque année, elles définissent, avec parfois quelques points laissés en suspens pour cause de réflexion et d'investigation complémentaires souhaitées ou nécessaires, le fil conducteur de la proche saison. Pensé et développé en amont par des instances compétentes, ce fil conducteur sert par la suite de référence pour les EP/EPR dont le champ d'action est de la sorte défini et délimité au sein de leurs entités.

Jules, le Hennuyer, et Jan, le Flandrien, deux compères inséparables, se sont donnés rendez-vous après avoir pris connaissance, chacun de son côté, de la teneur des dernières assemblées générales nationales. Partager leurs analyses respectives est pour eux une évidente nécessité.



Jules. Cela me réconforte que tu sois parvenu à te libérer au plus vite pour discuter ensemble de ces dernières assemblées générales. Confronter nos analyses m'intéresse, tu le sais bien. Je suis certain que tu t'es de nouveau accordé le temps de la réflexion sans te laisser influencer outre mesure par les propos parfois véhiculés sur les réseaux sociaux.



Jan. Sois rassuré à ce sujet. Ce jour, je suis même d'avis que nous allons le plus loin possible dans nos réflexions respectives au risque éventuel de mettre au grand jour certaines idées et conclusions qui ont dû, plus que vraisemblablement, tacitement traversé les esprits de quelques mandataires.



Jules. J'applaudis ta façon de procéder. Je te propose toutefois d'essayer de suivre l'ordre du jour arrêté pour percevoir, sans risque d'oubli, les propos tenus et leur évolution qui s'en suit parfois... (Après un bref temps de pause) Je passe le premier à l'attaque. Démissions, révocation, nominations sont des termes qui ont, ces derniers temps, couru les rues dans le Nord du pays où la densité colombophile est nettement plus importante. Comment expliques-

tu ce phénomène ? Envisages-tu un éventuel essoufflement ? Penses-tu plutôt à un ras-le-bol qui se généralise ? Serait-ce la conséquence d'un franc-parler parfois agressif dérangeant ?

Jan. Avant de répondre à tes questions, je tiens à te faire remarquer que la Wallonie n'est nullement en reste dans ce domaine. Lors de la présente législature qui, je le reconnais, se traîne en longueur car deux ans doivent encore être tirés je crois, des démissions, parfois suite à une sanction, ont également eu lieu à différents niveaux de pouvoir. Dois-je t'ajouter que des représentations provinciales ne sont pas complètes, car procéder à un remplacement n'est plus d'actualité ? *(Jan marque un arrêt)* Certains mandataires ou dirigeants en général sont peut-être fatigués des évolutions menées à un rythme exigeant, je le pense sincèrement. Je précise néanmoins que si cela s'avère exact, un manque de motivation ne relève pas pour autant du chef de certains. Ce qui n'empêche pas qu'un épineux et dangereux problème de casting risque bientôt de se poser. Les dires du conseiller juridique national le prouvent de manière éloquente et non ambiguë lorsqu'il fait remarquer que la liste des incompatibilités interdisant de devenir dirigeant RFCB s'allonge au point de risquer de créer une carence de candidats... *(Jan pèse ses mots)* Le privilège démocratique d'être invité à choisir parmi des candidats dirigeants de valeur deviendrait-il, à très court terme, un luxe rare pour l'amateur ?



Jules. Tes propos rejoignent mon analyse, c'est dire si nous sommes sur la même longueur d'onde. Je suis certain que, lors de la dernière assemblée générale extraordinaire, désigner un cinquième argentier au cœur d'une législature ne peut que t'interpeler, t'étonner, te faire réfléchir. Si ce n'est pas ton cas, c'est le mien à coup sûr. Ce poste à responsabilités est-il tellement à risque au point de devoir consommer à un rythme soutenu ? Il me semble que la responsabilité de la gestion repose avant tout sur les épaules d'une équipe en principe solidaire, le CAGN (*C.F. : Conseil d'Administration et de Gestion National*) pour ne pas le nommer. Jan, dis-moi si je me trompe ? *(Après un bref arrêt)* En tout cas, c'est l'image que je perçois.



Jan. Au niveau le plus élevé de la gestion colombophile pendant une législature, les responsabilités sont, sans nul doute pour moi, importantes. Le sont-elles à titre individuel, collectif, privé ou autre ? Je ne sais pas quoi te répondre. L'élection d'un Francophone en tant qu'argentier national redistribue les cartes, engrange certes des répercussions qui, je le pense, ne remettront pas en cause la solidarité qui doit exister entre le Nord et le Sud du pays, C'est mon vœu. Un vœu non qualifiable de pieux car c'est avant tout de la colombophilie belge dont il s'agit.



Jules. Le scénario inhérent à la nomination de l'argentier national peut s'apparenter pour ainsi dire à un thriller. Un candidat annoncé unique dans un premier temps ! Une candidature de dernière minute poussée par l'entourage du postulant et non à son titre personnel dans un second temps ! La crainte présente d'une fin de non-recevoir malgré une stratégie arrêtée d'avance qui ne s'avéra finalement pas payante ! La demande inopinée, suggérée par un candidat, aux deux adversaires finalement déclarés, de motiver leurs ambitions et de définir leurs compétences pour le poste. *(Jules adresse un regard interrogateur à son ami)* Jan, tu ne vas pas me faire croire que cette demande ne fut pas le fruit d'un pur hasard. Permetts-moi en tout cas de douter. A mes yeux, elle avait pour but de recourir, comme argument irréfutable de dernière minute avant le vote, au déséquilibre décisionnel pouvant résulter, au détriment du



Nord du pays, entre les amateurs des deux régimes linguistiques. En d'autres termes, il s'imposait d'exiger, des Nordistes majoritaires, la nomination du candidat flamand pour sauvegarder la suprématie flamande... (*Les yeux tournés vers Jan*) Jan, je m'autorise de te rappeler, que nous avons convenu de parler un langage franc. Ce que je te dis, je le pense sincèrement au risque de te blesser.

Jan. Sois rassuré, tu ne me blesses pas face à cette réalité des faits. Je vais même poursuivre, sans la moindre amertume, ton raisonnement. Pour moi, trois conclusions importantes sont à déduire du scrutin du thriller comme tu dis. Deux d'entre elles coulent de source car elles sautent aux yeux, par contre la troisième, elle résulte de ma réflexion dont les conclusions m'interpellent.

En tout premier lieu, la Flandre orientale a perdu son siège au CAGN, un fauteuil qu'elle avait l'habitude d'occuper ces dernières années. Conséquence immédiate, cette province, en l'occurrence une parmi celles recensant le plus de licences, ne participe plus, du moins pour les deux années à venir, à la prise de décisions au plus haut cercle de la pyramide ailée. Elle ne dispose donc plus des compétences réservées aux administrateurs pour pouvoir agir notamment en cas d'urgence.



En deuxième lieu, et ce en conséquence de ce que je viens de te dire, le Nord du pays perd la majorité au CAGN, les Francophones y occupant désormais trois des cinq fauteuils. Je m'empresse de te dire que cela ne me préoccupe nullement. C'est le jeu de la démocratie.

Enfin en dernier lieu, et c'est le point le plus important pour moi, il s'avère désormais impossible de nier qu'un bouleversement au Nord du pays s'est produit. Je m'explique. Souviens-toi, si tu veux bien. (*Jan prend son temps*) Il fut rapporté que dix-neuf votants participaient au scrutin, à savoir quatorze Néerlandophones et cinq Francophones. Dix-huit bulletins ont émis un choix nominatif, un est resté blanc... Je poursuis mon raisonnement en te demandant de m'autoriser à envisager un scénario plausible. En réalité, permets-moi de supposer que, par solidarité, les cinq mandataires francophones ont voté pour le candidat francophone. Ce qui implique, dans ce cas de figure si l'on exempte le vote blanc, que sur les quatorze voix néerlandophones, six se sont portées sur le candidat francophone, sept sur le candidat néerlandophone. Cet équilibre quasi atteint des voix nominatives ne peut qu'illustrer la création d'une profonde fissure dans le front théoriquement existant au Nord du pays. Pourquoi ? Je reconnais que je suis perplexe à ce sujet. En tout cas, cela me permet de comprendre et de me justifier davantage la démarche d'un mandataire brabançon flamand donnant procuration à un Brabançon wallon. Une question d'ego plus que vraisemblablement ? De relations de force ?

Jules. J'opine Jan, Je reconnais bien là ton réalisme affûté. Mais tu dois être conscient que les Francophones sont habitués de découdre avec la notion de minorité face au Nord. Je suis convaincu qu'ils ne changeront pas de cap dans le nouveau contexte, qu'ils tenteront de continuer à tout simplement rechercher le meilleur pour l'amateur sans aucun favoritisme outrancier. D'autant plus, et ce qu'ils le veulent ou non, qu'ils en soient conscients ou non, qu'ils portent désormais sur leurs épaules l'étiquette du lourd fardeau que représente la responsabilité de la gestion financière. L'image de la farandole animée des argentiers de la



présente législature a terni, c'est certain. Une certitude s'impose ! Un grand argentier est indispensable pour relever les diverses contraintes que la société moderne impose à notre passion. Jan, on ne peut pas y échapper, il faut s'y faire une raison.

Jan. C'est vrai, mais j'espère que la démesure ne servira pas de guide. Je peux comprendre la perplexité qui hante les esprits de certains amateurs généralement plus âgés. Le tout à l'électronique est une dérive qui guette. Le président national en est conscient d'après les échos rapportés. Concrètement, le CCE (*C.F. : Conseil National Consultatif pour Système de Consultation Electronique*) ne doit pas devenir le centre névralgique de la fédération. Le sport colomboophile doit préserver des valeurs qui l'ont accompagné dans son développement. Ainsi cela ne me dérange nullement que l'abandon de la constatation mécanique ait été refusé même s'il cette dernière était annoncée toujours d'actualité au niveau du contrôle. Cela ne me dérange nullement également le maintien de la procédure existante pour les mutations qui certifie l'appartenance du pigeon. Les propositions présentées lors de la dernière assemblée comme des améliorations contribuant à progresser dans la recherche optimale d'équité sportive recherchent avant tout, à mon humble avis, à traiter, de manière quasi exclusive, la gestion colomboophile par l'informatique. Ce qui nécessite des mandataires performants dans ce domaine.



Jules. Mon bon Jan, tu ne vas pas avec le dos de la cuillère. C'est ce qui me plaît chez toi. Je suis tenté de te dire, en d'autres termes, que ce 20 novembre n'était pas des plus fastueux pour le Nord du pays.



A suivre...

